

LUXEMBURG

Larochette – a Disappearing Ancient Town

The market town of Larochette is situated almost in the centre of the Grand-Duché in Luxemburg, bordering the 'Petite Suisse' that stretches further to the east. It is dominated by the vestiges of a fortified castle of which the most ancient parts date back to the Carolingian era. The first fortification, however, was created as early as the proto-historic age. The lords of Larochette were faithful vassals of the Luxemburg Counts. Towards 1565, a fire destroyed all the edifices of the castle, which was shared between many families. The castle was never rebuilt. Thereafter, it was used for a long time as an outdoor arena or a storeroom for the neighbouring houses. Since 1979, the vestiges of the site have been managed by the State, which undertakes reinforcement works and takes care of the necessary maintenance. The domain is accessible to the public.

The town lies in a narrow valley by the foot of the castle. As of 1400 it was protected by an enclosure consisting of two walls, allowing closure of both the north-western and south-eastern valleys, the other sides being protected by massive rock formations. Under the reign of Count Jean the Blind of Luxemburg, King of Bohemia (1296–1346), four looms were installed in the town. They were intended to facilitate a textile industry, which in fact stayed active into the 20th century.

The urban infrastructure of the market town has been well preserved up to now, at least in the 'intra muros' part. Due to its variety and its authenticity, it is of special interest for the whole of Luxemburg. Houses of day labourers, buildings of industrial and agricultural character, commercial buildings, houses of craftsmen and residences of representative character all mix and present a greatly harmonious sight. The slopes situated behind the houses have been converted into terraces and are used as gardens.

Even if few of the buildings are protected monuments, they have been well preserved because they remained lived-in. For that matter, the charm of the town resides especially in the assemblage of the buildings, even though only a few of them possess an exceptional character.

The House of Roebé

The monument that is by far the most interesting is the house of Roebé; it used to be situated near the inferior door of the city. Its origin probably dates back to the end of the 16th century, when the officers and the administrators working for the local lords had residences constructed that reflected their social rank. Little by little this group succeeded in acquiring parts of the lord's estate and to eclipse the old castle dwellers by living outside their domain. The actual aspect of the Roebé property dates roughly from 1725. It is made up of a manor with a tower at its side, agricultural buildings and gardens. The whole is enclosed by a high wall.

When the Luxemburg State acquired the property in 1993, it was only used by its owners as a summer residence. By chance the owners had limited their interventions to the minimum necessary. Today, this circumstance permits us to admire the inside of the residence, the snail staircase constructed in 1600, the paving, the wooden floorboards, the ceilings in stucco, a monumental staircase from the 18th century, tiled floors and a neo-gothic chimney from the 19th century.

Soon, the manor will house the headquarters of the rural district. The National Monuments and Sites Service, which has very



Maison de Roebé
House of Roebé

strict standards, will undertake the restoration works: for example, there will be no lift and no drainage channel in the walls. The project will take into account the results of the numerous analyses concerning, for example, the paint layers inside as well as outside.

The annexes will house a day-home for elderly people and a centre for youth. Few concessions were necessary to permit the optimal use of this space situated in the heart of the town: floor heating, building of underground rooms in a terrace of the exterior garden to guarantee the lighting of the vaulted first floor, the clearing of a few openings.

However, on the whole, the domain will be preserved; its history will remain legible through the necessary adaptations.

1797 House

Thanks to the private initiative of a well-informed amateur, another house of exceptional character that is dated to 1797 by a chronogram, will be saved for another year. Originally an industrial residence, it became a hotel in the 19th century. Despite the transformations that were made over the years, the overall building is in a very satisfying state of preservation. Outside, ornamental vestiges even still remain, with red bricks in a *trompe l'œil*. Only one other example of the kind is known in Luxemburg. The first floor retains a beautiful room with remarkable inlaid floorboards and beautiful neo-classic doors. The wooden staircase develops from the first floor to the attic on an oval plan.

The owner will restore the residence, which will be classified as a national monument, before being certain of its final destiny. The future function will have to necessarily adapt itself to the setting handed down by the past. Unfortunately, we are more often confronted with the opposite situation.

Threats

If the prestigious buildings are treated more readily with respect, it is not so for other objects that are just as interesting but less noticeable. The big houses and the more reduced units attached to one another are increasingly becoming the privileged hunting terrain for real-estate promoters. The first real disaster is already threatening.

An important real-estate complex made up of several buildings is located in the middle of the town. Without a doubt, by far the most interesting element is a house where the gable with cut-off corners is on the street side. This type of house is rare in Luxemburg. The window framing of the second floor and a bay with a central post, today situated inside, indicate that this part dates from the 17th century. The building had been taken over and unified in the 19th century. The first floors housed commercial premises, while the other floors served as accommodation.

The structure is to be demolished and replaced by a building with an unsympathetic and inappropriate style and lacking character.

This heritage is not merely in jeopardy, it is condemned and it is disappearing. The case is, however, symptomatic. One has to hope that the operation undertaken at Larochette, in all legality and with all the necessary authorisations, does not repeat itself in the coming years. The consequence of this political aspect will be the ongoing disappearance of the ancient quarters in the small towns and the destruction of urban fabric.

The reasons for this evolution, even if they are easy to under-



Maison de 1797
1797 house

Maison démolie
Demolished house



stand, are located on many levels. One of the principal causes, however, is to be found in the absence of regulations concerning the protected sectors. Certainly, the 1983 laws concerning the protection and preservation of National Sites and Monuments anticipate these reasons. The legal dispositions were never explicit, which renders them inappropriate. One is left to hope that the new law, currently being prepared, gives more chance for the protection of the whole heritage.

LUXEMBOURG

Larochette – Disparition de l'habitat ancien

Le bourg est situé pratiquement au centre du Grand-Duché de Luxembourg, au bord de la "Petite Suisse" qui s'étend plus à l'est. Il est dominé par les vestiges d'un château fort, dont les parties les plus anciennes remontent à l'époque carolingienne. Une première fortification fut cependant aménagée dès l'âge protohistorique. Les seigneurs de Larochette étaient de fidèles vassaux des comtes de Luxembourg. Vers 1565, un incendie détruisit l'ensemble des édifices castraux répartis entre plusieurs familles. Le château ne fut plus reconstruit. Il a longtemps servi de carrière et de réserve de matériaux pour les maisons des particuliers. Depuis 1979, les vestiges sont gérés par l'Etat qui fait réaliser les travaux de consolidation et d'entretien nécessaires. Le domaine est accessible au public.

La localité se blottit dans une étroite vallée aux pieds du château. Dès 1400, elle était protégée par une enceinte constituée notamment de deux murs permettant de verrouiller le vallon au nord-ouest et au sud-est, les autres côtés étant protégés par des massifs rocheux. Sous le règne du comte Jean l'Aveugle de Luxembourg, roi de Bohême (1296-1346), quatre métiers à tisser y avaient été installés. Ils devaient constituer le point de départ d'une industrie textile restée active jusqu'au 20^e siècle.

Le tissu urbain du bourg, au moins dans la partie "intra muros" a été assez bien préservé jusqu'à présent. En raison de sa variété et de son authenticité il est d'un intérêt tout particulier pour l'ensemble du Luxembourg. Des maisons de journaliers, des bâtiments à caractère industriel ou agricole, des immeubles commerciaux, des habitations d'artisans et des résidences à caractère représentatif se côtoient et présentent un aspect fort harmonieux. Les pentes situées derrière les maisons sont aménagées en terrasses et servent de jardins.

Même si peu d'édifices constituent des monuments protégés, ils ont pu être assez bien conservés parce qu'ils sont restés habités. Le charme de la localité réside d'ailleurs surtout dans l'ensemble des bâtisses qui la constituent, même si quelques édifices possèdent un caractère exceptionnel.

Le monument de loin le plus intéressant est la maison de Roebé, autrefois située près de la porte inférieure de la cité. Son origine remonte probablement à la fin du 16^e siècle, lorsque les officiers et les administrateurs au service des seigneurs locaux se faisaient construire des résidences adaptées à leur rang social. Peu à peu ceux-ci ont réussi à acquérir des parties de la seigneurie et à éclipser les anciens châtelains vivant en dehors de leur domaine. L'aspect actuel de la propriété de Roebé date en gros de 1725. Elle se compose d'un manoir flanqué d'une tour, de bâtiments agricoles et de jardins. Le tout est clôturé par un haut mur.

Lorsque l'Etat luxembourgeois a acquis le bien en 1993, il ne servait plus que de résidence d'été aux propriétaires. Par bonheur ceux-ci avaient limité leurs interventions au minimum nécessaire. Cette circonstance nous permet aujourd'hui d'admirer à l'intérieur de la demeure un escalier en colimaçon construit vers 1600, des dallages, des planchers en bois, des plafonds à stuc et un escalier monumental du 18^e siècle, des carrelages et une cheminée néogothique du 19^e etc.

Le manoir abritera prochainement le siège de l'administration communale. Les travaux de restauration seront réalisés par le Service des Sites et Monuments nationaux d'après des critères de conservation très stricts: pas d'ascenseur, pas de saignées dans les murs pour les conduites etc.. L'aménagement tiendra compte des résultats des nombreuses analyses concernant par exemple les couches picturales aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les annexes accueilleront un foyer de jour pour personnes âgées et un centre pour jeunes. Quelques concessions ont été nécessaires pour permettre une utilisation optimale de cet espace situé au coeur de la localité: chauffage au sol, construction de salles souterraines dans une terrasse du jardin extérieur pour garantir l'éclairage du rez-de-chaussée voûté, percement de quelques ouvertures.

Dans l'ensemble, le domaine sera cependant préservé, son histoire restera lisible à travers les adaptations nécessaires.

Grâce à l'initiative privée d'un amateur éclairé, une autre maison à caractère exceptionnel datée 1797 par un chronogramme et un millésime sera sauvée. Résidence d'industriel à l'origine, elle est devenue hôtel au 19^e siècle. Malgré les transformations effectuées au cours des années, l'ensemble se présente dans un état de conservation fort satisfaisant. A l'extérieur subsistent même des vestiges d'ornements aux briques rouges en trompe-l'oeil. Un seul autre exemple du genre est connu au Luxembourg. Le premier étage conserve une très belle pièce avec un parquet remarquable en marqueterie et de belles portes néo-classiques. L'escalier en bois se développe du rez-de-chaussée jusqu'au grenier sur un plan ovale.

Le propriétaire restaurera la demeure, qui sera classée monument national, avant de se fixer sur sa destinée finale. La fonction future devra donc nécessairement s'adapter au cadre légué par le passé. Malheureusement nous sommes plus souvent confrontés à la situation inverse.

Si les immeubles prestigieux sont traités plus facilement avec respect, il n'en est pas de même pour d'autres objets tout aussi intéressants mais moins remarquables. Les grandes maisons et les unités plus réduites accolées deviennent de plus en plus le terrain de chasse privilégié des promoteurs immobiliers. La première vraie débâcle est actuellement en voie de réalisation.

En plein centre du bourg se situe un complexe immobilier important composé de plusieurs édifices. L'élément de loin le plus intéressant est sans doute une maison dont le pignon à pans coupés se trouve côté rue. Ce type de maison est plutôt rare au Luxembourg. Les encadrements des fenêtres du deuxième étage et une baie à montant central, aujourd'hui située à l'intérieur, signalent que cette partie date du 17^e siècle. Le tout a été repris et unifié au 19^e siècle. Les rez-de-chaussée abritaient des locaux commerciaux, alors que les étages servaient de logement.

L'ensemble sera démolit et remplacé par un bâtiment de "style" mensonger et trompeur sans aucun caractère.

Ce patrimoine n'est donc pas seulement en péril, il est condamné et il disparaît. Le cas est cependant symptomatique. Il faut craindre que l'opération menée à Larochette, en toute légalité et avec toutes les autorisations nécessaires, ne se répète régulièrement dans les années à venir. La conséquence de cette politique sera la disparition dans les petites villes de l'habitat ancien, la destruction d'un parcellaire et d'un tissu urbain plusieurs fois séculaires.

Les raisons de cette évolution, même si elles sont faciles à comprendre, se situent à plusieurs niveaux. L'une des causes principales est cependant à chercher dans l'absence d'une réglementation concernant les secteurs sauvegardés. Certes, ceux-ci sont prévus dans la loi de 1983 concernant la protection et la conservation des Sites et Monuments nationaux. Les dispositions légales n'ont cependant jamais été explicitées, ce qui les rend inapplicables. Il reste à espérer que la nouvelle loi, actuellement en préparation, donne plus de chances aux ensembles.